VILLE DE MARTIGNY

Martigny european energy award Cité de l'énergie GOLD

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 29.09.2026

Grande Salle Hôtel-de-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du plénum du 21 mai 2026

2. Message relatif à la fusion Martigny-Vernayaz
 - Approbation de la proposition du Conseil Municipal

3. Divers

Sommaire

1 Introduction 3

2 Approbation de l'ordre du jour 3

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21.05.2026 3

4 Message relatif à la fusion Martigny - Vernayaz 3

4.1 Rapport de la Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes 3
4.2 Groupe PLR / Joël Bessard 7
4.3 Groupe Le Centre / Roger Maret 8
4.4 Groupe PS / Milaim Rexhepi 9
4.5 Groupe UDC / Nicolas Rivard 11
4.6 Vote 12
4.7 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz 12

5 Divers 12

5.1 Commission Santé, affaires sociales et formation / Pilar Dini 12
5.2 Groupe PS / Milaim Rexhepi 13
5.3 Groupe UDC / François-Xavier Flipo 13
5.4 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin-Vouilloz 14
5.5 Commission Santé, affaires sociales et formation / Clerc Jérôme 15
5.6 Commentaire du Conseil municipal / David Martinetti 15
5.7 Groupe PLR / Loïc Morand 16

1 Introduction

Le Président Monnet souhaite la bienvenue à ce 5ème Plénum de la législature.

Nous avons reçu deux démissions
- M. Mariaux (PLR), remplacé par M. Roduit.
- M. Morend (Le Centre), en attente de remplacement

Nous sommes 54 membres présents, ce qui signifie 53 personnes votantes.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est annoncé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du plénum du 21 mai 2026
2. Message relatif à la fusion Martigny - Vernayaz
 - Approbation de la proposition du Conseil municipal
3. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21.05.2026

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

4 Message relatif à la fusion Martigny - Vernayaz

4.1 Rapport de la Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La CoGest s'est réunie à deux reprises pour examiner les différents rapports établis sur le projet de fusion Martigny-Vernayaz. Nous remercions Mmes les Présidentes Anne-Laure Couchepin Vouilloz et Stéphanie Revaz-Martignoni, ainsi que les Secrétaires municipaux Thierry Petoud et Silvia Jordan pour leur soutien dans nos travaux ainsi que pour la qualité des réponses apportées.

La CoGest a également participé, avec les membres présents du Conseil Général, à des séances d'information, le 17 juin à Martigny à la présentation des résultats de l'étude du bureau mandaté et le 15 septembre à l'invitation de la Commune de Vernayaz pour une vision sur site en présence de plusieurs membres de leur conseil communal.

A ces diverses occasions, nous avons pu prendre connaissance de l'ensemble des documents mis à notre disposition et poser les questions auxquelles nous avons obtenu les réponses attendues.

En particulier, lors de la vision à Vernayaz, nous avons pu constater l'excellente qualité des bâtiments communaux visités, tels que le bâtiment communal, l'école annexée, la salle de gymnastique, le bâtiment de la petite enfance. Les locaux présentent un taux élevé de fonctionnalités.

Au niveau des documents qui nous ont été soumis, nous prenons bonne note en premier lieu des résultats, très largement positifs, ressortant des études de faisabilité et du rapport de synthèse.

Les deux Communes partagent un territoire fonctionnel cohérent et collaborent dans plusieurs domaines.

Les études concluent que les finances de deux Communes sont compatibles et que la fusion n'entraîne pas d'impact financier significatif.

L'ensemble du personnel communal serait repris conformément aux principes définis dans les études.

Notre Commission fait ainsi siennes les conclusions principales ressortant de l'étude opérationnelle de fusion de Communes selon lesquelles ce projet offrirait des perspectives de développement et de rayonnement renforcées pour les Communes fusionnées et permettrait également d'offrir une situation financière pérenne tout en préservant la vie locale des deux entités, les experts retenant un renforcement de l'offre de prestations pour Vernayaz ainsi qu'une optimisation des coûts et un alignement vers le haut des standards en matière de qualité de volume et de productivité.

Notre Commission partage également le point de vue selon lequel ce projet de fusion est cohérent en terme territorial, renforce la position stratégique de Martigny comme ville de plaine et bénéficierait également aux habitantes et habitants de Vernayaz qui profiteraient d'un allègement de la fiscalité.

Certains aspects particuliers ont également attiré notre attention :

Sécurité et dangers naturels
La Commune de Vernayaz dispose d'un chargé de sécurité en protection incendie et collabore depuis 2019 avec le bureau Vizen, mandaté pour les contrôles des bâtiments.
Pour les 6 bâtiments à risque élevé, les contrôles ont été effectués. Pour les 25 bâtiments à risque moyen, une dizaine de contrôles ont eu lieu cette année. La planification des contrôles pour l'année 2027 sera établie par le chargé de sécurité et le bureau Vizen courant octobre 2026.

Concernant les risques naturels, la zone exposée aux débordements du Trient devrait être sécurisée après les travaux réalisés conjointement avec Martigny sur le lit du cours d'eau.

Pour le Rhône, Vernayaz est confrontée aux mêmes problématiques que l'ensemble des Communes de plaine.

Le territoire communal est également exposé au danger des chutes de pierres. L'ensemble du secteur du « Fond du Mont » est classé en zone rouge. Des filets de protection ont et seront encore installés au-dessus de la voie des TMR. Toute la zone Pissevache-Miéville est également protégée par des filets de protection ainsi que des digues.

Investissements
Au cours des prochaines années, il est prévu de poursuivre les investissements sur les réseaux d'eaux ainsi que sur l'éclairage public. 2027 marquera la dernière étape concernant la salle polyvalente avec le remplacement du sol. Concernant la Fondation St-Jacques, les travaux d'agrandissement et de rénovation du foyer de St-Maurice sont en cours.

Sur le plan patrimonial et touristique, le projet de rénovation des Gorges du Trient sera présenté à l'Assemblée primaire de décembre 2026 avec un projet à CHF 1.4 mio. Une recherche de fonds est d'ores et déjà en cours, avec un objectif de CHF 700'000.–. Cette démarche est menée par l'Association pour la sauvegarde des Gorges.

De façon générale, l'objectif est de maintenir l'effort d'investissement pour le « secteur de Vernayaz ». Cela ne va pas péjorer la capacité d'investissement de la nouvelle Commune

D'importants investissements sont prévus pour la sécurisation du Trient en partenariat avec la Confédération, le Canton et la Commune de Martigny. Projet estimé à CHF 19.5 mio avec environ 70% de subvention. Le solde à la charge des deux Communes s'élève à quelque CHF 5.8 mio, répartis sur la période 2027–2032.

Site touristique de la Pissevache
Les travaux de renaturation de la Salanfe seront terminés au printemps 2027. La première étape consistera à aménager la zone entre la Cascade et le restaurant afin d'en faire une zone détente avec des jeux en lien avec l'eau et l'électricité, un labyrinthe en pierre et une zone accueil et de pique-nique. En 2027, une réflexion globale sera menée pour l'aménagement de l'ensemble de la zone avec notamment le maintien ou non du bâtiment/restaurant ainsi que les modalités de sa future exploitation. A ce stade, aucun montant d'investissement n'est encore défini.

Finances :
L'analyse des derniers comptes et budgets de la Commune de Vernayaz montre que l'Exécutif planain a géré la Commune de façon responsable, les finances communales étant saines. La CoGest a également relevé le fait que plusieurs indicateurs financiers, notamment en lien avec la marge d'autofinancement communal, sont très positifs. Du point de vue de la fiscalité, la nouvelle Commune s'alignerait sur le coefficient de Martigny de 1.10, les habitants de Vernayaz profiteraient ainsi d'un léger allègement fiscal dans la mesure où leur coefficient est actuellement de 1.2.

Du point de vue des taxes prévisibles, un alignement avec la Commune de Martigny serait également envisagé, ce qui amènerait à une réduction probable dans le futur pour les habitants de Vernayaz.

Notre Commission constate dès lors avec satisfaction que tant la fiscalité que les taxes communales du côté de la Ville de Martigny sont, par comparaison, légèrement favorables, ce qui est une conséquence de la volonté de l'Exécutif de maitriser les charges communales, effort que nous avons d'ailleurs pu constater au fur et à mesure de l'établissement des derniers budgets communaux.

Dans ce contexte, notre Commission a été récemment invitée à une présentation des comptes par Sinergy. C'est le lieu de relever que les différents aspects énergétiques ont bien été gérés ces dernières années par cette société - qui pour mémoire est largement en main communale - notamment en comparaison avec les tarifs appliqués par les autres Communes de suisse romande, ce dans un contexte global qui n'est pas des plus favorable.

En ce qui concerne le projet de fusion présenté, si la Commune de Martigny reste, comme on l'a vu, légèrement plus favorable en termes de fiscalité et de taxes, il en n'en demeure pas moins que les deux Communes présentent une situation financière saine et sont capables de dégager des moyens nécessaires à des investissements cohérents, avec un endettement maîtrisé, tout en garantissant des prestations de qualité.

Conséquences d'une fusion pour quelques dicastères :

<u>Police intercommunale</u>
Les conventions existantes entre Vernayaz et ses Communes voisines pour la Police du Salentin, ne sont pas renouvelées. Pour Vernayaz, ces modifications permettent un renforcement global de l'offre de prestations, tant en termes de qualité que de quantité (fréquence des patrouilles, moyens disponibles, personnel formé, etc.).

Association du CO de Saint-Maurice
La Commune reste membre de l'Association du CO de Saint-Maurice. La participation sera à la hauteur du nombre d'élèves fréquentant le CO Les élèves de Martigny continuent de fréquenter le CO d'Octodure et ceux de Vernayaz le CO de Saint-Maurice).

Paroisses
Les paroisses constituent des entités distinctes des Communes politiques et relèvent de la compétence du diocèse de Sion (Martigny) et de l'Abbaye de St-Maurice (Vernayaz). En principe, une fusion de Communes n'a pas d'incidence sur leur organisation. Dans ce contexte, la Commune fusionnée entend privilégier le *statu quo* et maintenir le rattachement de la paroisse catholique de Vernayaz (Notre Dame de la Nativité) au territoire abbatial de l'Abbaye de Saint-Maurice (secteur de Saint-Maurice).

Service du feu
Des discussions ont été initiées entre les Commandants et Cadres du CSI de de Martigny et celui du Salentin. Pour information, le corps de pompiers du Salentin ne contient que des miliciens. Plusieurs options restent ouvertes à ce jour. Séparation ou fusion des deux corps de pompiers. A ce jour, aucune décision n'a été prise et la suite est en construction avec les corps de sapeurs-pompiers concernés.

Police intercommunale
Par rapport à l'effectif actuel de Martigny, un renforcement de l'effectif est nécessaire avec 5 agents supplémentaires. Pour mémoire, Vernayaz emploie actuellement 3 agents (2.8 EPT, dont deux agents de police et un ASP).

Parc naturel de la Vallée du Trient
La nouvelle Commune deviendra membre du Parc naturel régional, mais uniquement pour le territoire de Vernayaz actuel. Sa contribution financière ne change pas jusqu'en 2035 et se monte à CHF 15'674.- par année.

EMS Otanel
La Commune reprend les droits et obligations de la Commune de Vernayaz au prorata des habitants de Vernayaz (y compris la Verrerie). Il n'est pas prévu que les habitants de Martigny puissent séjourner à l'EMS Otanel.

Le Conseil municipal de Martigny reste à 9
Le taux d'activité étant subjectif et/ou indicatif puisque les Conseillères et Conseillers perçoivent des indemnités annuelles forfaitaires, il n'est pas prévu d'augmentation du taux d'activité.

Déchetterie
La déchetterie du Verney et celle de Vernayaz sont maintenues. Les horaires d'ouverture sont harmonisés afin d'assurer une offre complémentaire. La sous-traitance de la déchetterie de Vernayaz, actuellement assurée par Retripa, est dans un premier temps maintenue. Une internalisation de la gestion, prise en charge par un employé du Service technique, est envisageable à terme, tandis que l'évacuation des bennes resterait confiée à des sous-traitants selon les matériaux.

MYSTEP SA
Le *statu quo* est maintenu pour les STEP. Les deux infrastructures continuent de fonctionner comme aujourd'hui : Le secteur Vernayaz reste rattaché à la STEP d'Évionnaz, qui emploie directement son personnel, tandis que le secteur Martigny est desservi par la STEP de Martigny.

Genedis et Sinergy
Les Exécutifs des deux Communes ont été questionnés quant à la collaboration future prévisible entre ces deux entités actives dans le domaine énergétique. Il ressort des rapports ainsi que des réponses reçues que le *statu quo* serait conservé pour nombre de services tel que le gaz, le téléréseaux ou encore le chauffage à distance.

S'agissant de l'électricité la répartition actuelle resterait également inchangée à savoir une gestion de Martigny par Sinergy et de Vernayaz par Genedis. Il en irait de même pour l'éclairage public dont la reprise se fera selon les standards actuellement en vigueur. On notera que Genedis est une société qui est déjà active sur de nombreuses Communes valaisannes et qu'une cohabitation voire une collaboration de ces deux entités semble possible.

Règlement des constructions
Actuellement, la révision du RCCZ et du PAZ est en cours, mais mise en stand-by jusqu'à la votation de février 2027. L'objectif est de les « harmoniser » à terme.

PAZ
Le PAZ de Vernayaz a été homologué en 2018. La procédure actuelle de mise en conformité ne modifie pas la configuration de base actuelle du plan de zone. Des terres agricoles seront utilisées par le projet de renaturation du Trient côté Rhône. L'identification de SDA nécessaires en compensation est en cours. Un plan de quartier a été établi entre la Tsarrère Topaz et l'autoroute. Une première réalisation de 6 bâtiments de 6 appartements est prévue dès 2027 (dont 24 de 4.5 pièces). Une 2ème phase de réalisation devrait suivre mais aucune date n'a été communiquée par les propriétaires. Un autre projet immobilier est envisagé à l'entrée de Vernayaz, côté Miéville Celui-ci fait toutefois l'objet de plusieurs recours et sa réalisation demeure, à ce stade, incertaine. Des rénovations dans le village sont aussi en projet avec le remplacement de maisons existantes par de petits immeubles.

APEA et Curatelle
Pas de changement au niveau de l'APEA puisque celle-ci fait déjà partie de l'APEA des districts de Martigny et Saint-Maurice. La nouvelle Commune reprend les dossiers des personnes concernées avec l'alignement des prestations et des modalités de prise en charge sur les standards en vigueur à Martigny. Actuellement le Canton réfléchit à une réforme des Tribunaux y compris des APEA. Une des réflexions est de rattacher le district de Saint-Maurice à celui de Monthey.

Notre Commission arrive dès lors à la conclusion claire que ce projet de fusion fait sens, non seulement pour l'amélioration des processus administratifs dans un contexte juridique et financier de plus en plus complexe, mais également parce que les Communes de Martigny et Vernayaz sont déjà très proches, tant géographiquement que dans leur vision d'une gestion communale responsable au service des citoyennes et citoyens.

Conclusion
A la question « Acceptez-vous le projet de fusion des Communes de Martigny et Vernayaz », au vote, la CoGest s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet de fusion.

4.2 Groupe PLR / Joël Bessard

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Madame la Présidente de Vernayaz,
Madame la Président de la Bourgeoisie,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Ouf… je crois qu'on peut enfin commencer !
Verneye en 1279… *Varnèye* en patois valaisan…comme pour certain habitant encore aujourd'hui '' Verneye''

Vous l'aurez compris, nous allons parler ce soir de Vernayaz et du projet de fusion avec Martigny, un projet que notre groupe le PLR a étudié avec beaucoup d'intérêt.
Je pourrais commencer par vous parler de chiffres. Pour vous dire que Vernayaz est une commune dynamique, qui investit en moyenne entre 1,5 et 2 millions de francs par année.

Elle dispose de bâtiments publics récents ou en très bon état.
Qu'elle peut compter sur des rentrées financières solides et qu'elle attend encore ces prochaines années plusieurs montants importants, notamment de Genedis, des CFF, ainsi que le remboursement d'un prêt de 2 millions de francs à la Fondation Saint-Jacques. Je pourrais aussi vous parler de ses projets de développement, notamment autour de la Pissevache ou des Gorges du Trient. Je pourrais encore vous parler de tout ce qui, malgré une fusion, resterait dans un premier temps au statu quo : le CO de Saint-Maurice pour les élèves de Vernayaz, la STEP, le réseau électrique ou encore la déchetterie. Et nous pourrions évidemment évoquer les quelques questions qui restent encore ouvertes, notamment concernant l'organisation future du service du feu ou le renforcement nécessaire de la police. Mais finalement, ce soir, je veux vous proposer un autre discours.

Celui du village que nous avons eu l'occasion de visiter récemment, guidés par sa présidente, Madame Stéphanie Revaz Martignoni. Et je crois pouvoir dire que nous avons été nombreux à être agréablement surpris par cette visite. Parce que Vernayaz, finalement, nous y sommes presque tous passés devant des dizaines, voire des centaines de fois…

Mais en prenant le temps, nous avons découvert un centre de village vivant, avec des bâtiments publics regroupés, des élèves qui côtoient les pensionnaires du Foyer Ottanel, des infrastructures sportives et artistiques récentes, des locaux adaptés aux sociétés locales et surtout une vraie proximité entre les habitants, l'administration et leurs autorités. Et cela donne une autre image de Vernayaz que celle que l'on peut avoir simplement en la traversant en voiture. Alors, est-ce la direction du vent qui a poussé Vernayaz vers Martigny ? Est-ce le hasard ? La chance ? Ou simplement une opportunité qui s'est présentée au bon moment ?

Il faut cependant rappeler que la démarche est venue de Vernayaz. Martigny n'est pas allée chercher sa voisine : c'est Vernayaz qui a souhaité étudier ce rapprochement et Martigny qui a accepté d'entrer dans cette réflexion. S'en sont suivis des études, des analyses, des séances… Et surtout des rapports… Avec, il faut bien l'avouer, beaucoup trop de pages à notre goût !
Mais ces travaux nous permettent aujourd'hui d'avoir une vision beaucoup plus claire des conséquences d'un éventuel rapprochement utile mais nécessaire.

Avec cette fusion, Vernayaz avec Miéville et Gueuroz deviendraient la porte d'entrée côté Bas-Valais de notre grande commune ainsi fusionnée, mais également la porte d'entrée du district de Martigny.
Quelle belle image ! Mais ne nous détrompons pas, et c'est un charratain qui vous le dis, Un planain restera toujours un planain. Ce rapprochement qui pourrait bénéficier à tous, administration et habitants n'enlèvera pas l'identité du village. Nous y prêterons attention. Parce qu'une fusion réussie ne consiste pas à faire disparaître un village dans une ville.

Elle consiste à mettre des forces en commun tout en permettant à chacun de conserver ses racines. Pour finir, faudra t'il refaire le blason communal en changeant La croix référence à l'abbaye de Saint-Maurice par le château de Bâtiaz ? Le rapport ne le précisait pas. Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutient la proposition qui nous est soumise ce soir et la poursuite de ce processus de fusion. La prochaine étape permettra surtout à nos concitoyennes et concitoyens de Martigny et de Vernayaz de se prononcer eux-mêmes sur leur avenir commun.
Je vous remercie de votre attention.

4.3 Groupe Le Centre / Roger Maret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je profite tout d'abord de saluer les autorités communales et bourgeoisiales qui nous font le plaisir de leur présence.

Après tout ce qui s'est déjà dit, je vais très rapidement mettre fin à tout suspens : notre groupe répond favorablement à la question qui nous est posée et accepte le projet de fusion entre Martigny et Vernayaz.

Les études démontrent la cohérence territoriale du projet, la compatibilité financière des deux communes et les perspectives d'amélioration des prestations et de développement qu'offre ce rapprochement. Le Groupe Le Centre en profite pour féliciter chaleureusement pour l'Exécutif de Vernayaz pour l'excellente tenue de la commune, laissant présager d'un avenir radieux. Notre soutien s'accompagne toutefois de quelques points de vigilance si le projet devait aboutir.

Nous serons attentifs à la maîtrise des finances et des investissements, afin que les projets prévus puissent être réalisés sans compromettre les capacités financières de l'éventuelle future commune.
Nous veillerons également au maintien de prestations de proximité et à un développement équilibré des deux territoires, notamment en ce qui concerne les investissements à Vernayaz, ainsi que le soutien aux sociétés locales.

L'intégration des services mérite aussi une attention particulière. En cas de fusion, la police et le service du feu devront répondre aux exigences d'un territoire communal plus étendu, tout en garantissant une couverture adaptée et des moyens suffisants. Les choix organisationnels et leurs conséquences financières devront être suivis avec attention afin de garantir une sécurité optimale à la population.

Enfin, l'harmonisation des règlements et des prestations devra se faire de manière réfléchie, en tenant compte des particularités des deux communes.

Nous sommes conscients que cette fusion représente peut-être également un enjeu émotionnel plus fort pour les habitants de Vernayaz, attachés à leur identité et à leur histoire et peut-être à leur district. Nous respectons pleinement cet attachement.

Si le Conseil général accepte aujourd'hui le projet, la décision appartiendra encore à la population en février. Nous souhaitons simplement dire aux habitants de Vernayaz que, s'ils choisissent cette fusion, ils seront les bienvenus et considérés comme des partenaires à part entière de notre future commune.
Notre groupe soutient donc ce projet avec confiance, mais aussi avec la volonté de rester attentif à sa mise en œuvre, afin que cette fusion soit une réussite pour l'ensemble de la population.

4.4 Groupe PS / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Nous ne laisserons pas planer le suspense : notre groupe est favorable au projet de fusion entre Martigny et Vernayaz. Ce rapprochement nous paraît cohérent et repose sur des bases solides. Nous remercions les autorités des deux communes, les administrations et la CoGest pour leur travail et pour les réponses apportées aux différentes questions.

Pour nous, cette fusion s'inscrit dans des liens qui existent déjà. Nos deux communes sont voisines et leurs habitants partagent une partie de leur quotidien. Plusieurs collaborations fonctionnent aujourd'hui et montrent que nous savons travailler ensemble.

C'est notamment le cas des services du feu, qui collaborent déjà. La direction de l'école primaire de Vernayaz est également assurée par le directeur de Martigny. Ce sont des exemples concrets, qui touchent à des prestations importantes pour la population et sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour envisager la suite.

La Verrerie illustre aussi cette réalité du terrain. Ce secteur appartient à la commune de Martigny, mais il est géographiquement plus proche de Vernayaz. Les limites communales ne correspondent pas toujours à la manière dont les habitants vivent et se déplacent. Le projet de fusion nous paraît donc cohérent avec l'organisation de ce territoire.

Sur le plan financier, les éléments présentés sont rassurants. Les deux communes disposent de finances saines et les études concluent à leur compatibilité financière, sans impact significatif lié à la fusion. La CoGest souligne également la gestion responsable de Vernayaz et sa capacité à dégager des moyens pour investir. Nous abordons donc ce rapprochement avec deux communes qui disposent chacune de leurs atouts.

L'alignement prévu sur le coefficient fiscal de Martigny représenterait un allègement pour les contribuables de Vernayaz. C'est un élément positif. Notre soutien tient aussi à la capacité de la future commune à maintenir des prestations de qualité, à entretenir ses infrastructures et à poursuivre les investissements nécessaires avec un endettement maîtrisé.

Les engagements à venir demanderont un suivi attentif, notamment pour les réseaux d'eau et la protection contre les dangers naturels. La sécurisation du Trient concerne déjà les deux communes et montre, là encore, l'intérêt d'une approche commune. Il faudra veiller à ce que les besoins de l'ensemble du territoire soient pris en compte et que les investissements à Vernayaz conservent toute leur place.
Mais la question qui nous paraît essentielle pour la réussite de cette fusion est celle de la proximité. Nous savons que des habitantes et habitants de Vernayaz craignent de perdre la relation qu'ils ont aujourd'hui avec leur commune. Cette crainte est compréhensible. Pouvoir s'adresser à quelqu'un que l'on connaît, trouver facilement le bon interlocuteur ou avoir le sentiment que sa demande est entendue compte beaucoup dans la vie d'un village.

Il faudra répondre à cette préoccupation par des mesures concrètes et par une attention qui dure après la fusion. La population de Vernayaz devra pouvoir continuer à se sentir écoutée et représentée. Une administration commune devra rester accessible, et les préoccupations locales devront trouver leur place dans les décisions.

Cela passe également par le respect de l'identité de Vernayaz, de ses sociétés locales et de ses manifestations. Ces liens se construisent au fil des années et font vivre une commune. Nous souhaitons que la fusion leur permette de se poursuivre et que les habitants puissent garder cet attachement à leur village tout en trouvant leur place dans la nouvelle commune.

Le personnel communal jouera un rôle important dans cette continuité. La reprise de l'ensemble du personnel est prévue, ce que nous saluons. Les collaboratrices et collaborateurs connaissent les habitants, les dossiers et les réalités du terrain. Leur expérience sera précieuse pour accompagner ce changement et préserver la qualité du contact avec la population.

Certaines modalités restent encore à préciser, notamment l'organisation future du service du feu. La collaboration actuelle constitue une base utile, et les discussions devront se poursuivre avec les personnes concernées. Il sera important d'expliquer clairement les choix retenus et leurs conséquences pratiques.

Enfin, notre groupe espère que ce projet recueillera un fort taux d'acceptation dans les deux communes. L'ampleur du soutien aura son importance pour la cohésion future. Une fusion largement acceptée permettrait de commencer cette nouvelle étape avec davantage de confiance et un sentiment plus fort de construire ensemble.

Pour y parvenir, il faut continuer à écouter les réserves et à répondre aux questions, en particulier à celles qui concernent la proximité. Les personnes qui hésitent doivent pouvoir être entendues. La manière dont cette étape sera menée comptera aussi pour les relations au sein de la future commune.

Nous soutenons donc ce projet avec confiance, tout en restant attentifs à sa mise en œuvre. Nous souhaitons une fusion largement partagée, dans laquelle les habitantes et habitants de Martigny comme de Vernayaz puissent se reconnaître.

Dans cet esprit, notre groupe vous invite à accepter le projet de fusion.

Merci de votre attention.

4.5 Groupe UDC / Nicolas Rivard

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, les Présidentes de Commune,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC a examiné ce projet de fusion avec sérieux. Nous voyons dans ce dossier plusieurs points forts concrets.

D'abord, cette fusion a du sens sur le plan territorial. Martigny et Vernayaz forment déjà un espace cohérent avec des liens existants dans la vie quotidienne, dans les institutions et dans plusieurs collaborations déjà en place. Elle a aussi du sens sur le plan du développement régional.

Elle permet de renforcer le rôle de Martigny comme pôle économique et culturel, tout en intégrant Vernayaz dans une vision commune plus forte pour l'avenir. Elle a également du sens en matière de tourisme. D'un côté, Martigny apporte son rôle de centre culturel et régional.

De l'autre, Vernayaz apporte sa position de porte d'entrée de la vallée du Tient et du parc naturel. Cette complémentarité est évidente. Sur le plan financier, le dossier est également solide.

Les études montrent que les 2 communes présentent une situation globalement saine avec des finances compatibles et un impact financier limité de la fusion, neutre, pourrait-on dire, mais laissons la neutralité de côté ce soir. Il faut toutefois dire les choses clairement. Martigny subira une perte de ressources liée à la péréquation et à l'évolution de la fiscalité, estimée à environ 921 000 francs sur un budget cumulé d'environ 145 millions, soit une variation de l'ordre de 0,63%.

Mais cette diminution devrait pouvoir être compensée par une amélioration de la productivité, une optimisation des processus internes et une utilisation plus efficiente des ressources existantes selon le rapport opérationnel. Autrement dit, nous savons ce que nous perdons. Nous ne sommes pas encore sûrs de ce que nous y gagnerons sur ce point.

Le Conseil exécutif doit s'engager dans ces efforts, à défaut de quoi il s'agira d'un manco dans le budget communal. Enfin, il y a aussi des perspectives positives en matière d'organisation communale et de prestations à la population, avec davantage de cohérence administrative, une meilleure résilience et un alignement vers le haut de certains standards. Bien sûr, ce dossier n'est pas exemple de questions ni de réserve, mais il faut aussi reconnaître que l'Exécutif et la Présidente de Vernayaz y ont largement répondu lors de la 2e séance de la CoGest.

J'en profite, une fois n'est pas coutume, de remercier son Président et son Rapporteur pour leur travail.

Finalement, le groupe UDC estime que cette fusion va dans la bonne direction. Elle est cohérente, elle est pragmatique et surtout, elle fait sens dans plusieurs domaines concrets.

C'est pourquoi le groupe UDC votera en faveur de la fusion.

4.6 Vote

Question : Acceptez-vous le message du Conseil municipal du 21.08.2026 relatif au projet de fusion des communes de Martigny et Vernayaz ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes : 53

Acceptation : 53
Refus :
Blanc :
Nul :

L'objet sont approuvés par les membres présents.

4.7 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Mesdames, Messieurs,

Donc après le vote unanime de l'Exécutif de Vernayaz, le vote unanime de l'Exécutif de Martigny, nous pouvons enregistrer ce soir votre vote unanime pour avancer dans la suite du processus. Et la suite du processus, vous la connaissez, c'est proposer à nos populations des 2 communes, au même moment, de faire le même exercice que nous, analyser en détail la qualité de ce projet.

Vous l'avez cité, la commune de Vernayaz a beaucoup d'atouts. Les identités doivent demeurer unies mais distinctes là où il y a des distinctions qui existent déjà aujourd'hui. Ça amènera une cohérence territoriale.

Il y a déjà des liens assez forts qui existent entre nos communes et nous sommes complémentaires. Voici quelques points que vous avez soulevés les uns les autres et qui pourront être retransmis plus loin. Et quant au point d'attention, et il figure parfois même dans le document de résumé, donc nous continuerons à y être attentifs.

Et pour la plupart d'entre vous, vous avez beaucoup parlé de la mise en œuvre. Donc ça veut dire que vous êtes clairement sur un élan positif si on parle déjà d'une mise en œuvre. En tout cas, merci pour la confiance témoignée à travers ce vote.

Et je pense que les autorités de Vernayaz peuvent se joindre à moi et me faire signe de la tête qu'ils sont satisfaits d'enregistrer cette étape supplémentaire. Merci beaucoup

5 Divers

5.1 Commission Santé, affaires sociales et formation / Pilar Dini

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse détaillée et pour les précisions apportées concernant le dispositif actuel de gestion des lavures et des encombrants.

Je prends acte du fait qu'à ce jour, une augmentation de la fréquence des écopoints mobiles, la création d'écopoints fixes, gastro-verts, ou encore la mise en place d'un service communal de ramassage des encombrants ne sont pas envisagés, notamment en raison des contraintes organisationnelles et financières évoquées.

Je relève toutefois avec intérêt que le Conseil prévoit durant la présente période administrative une nouvelle analyse du concept global de gestion des déchets et qu'il reste ouvert à d'éventuels ajustements si ceux-ci devaient se justifier. Dans cet esprit, il me semblerait pertinent de revenir sur ce sujet d'ici 6 à 9 mois afin de connaître l'état d'avancement de cette réflexion, les éventuelles pistes étudiées et de voir si certaines évolutions pourraient alors être envisagées. Je remercie encore le Conseil pour son attention portée à cette question et resterai attentive aux suites qui pourront lui être données.

5.2 Groupe PS / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite prendre quelques instants ce soir pour vous parler de manière un peu plus personnelle.
S'engager en politique communale, c'est donner du temps, de l'énergie, défendre ses convictions, parfois s'opposer, mais aussi et surtout travailler ensemble pour faire avancer notre ville.

Ces derniers temps, j'ai beaucoup réfléchi à mes différents engagements et à l'équilibre que je souhaite leur donner. Avec une famille que l'on peut qualifier de nombreuse, mon engagement comme député suppléant au Grand Conseil, celui de pompier, mes responsabilités professionnelles, ainsi que mes différents engagements dans le milieu sportif et associatif, il faut parfois savoir faire des choix.
Et faire un choix, c'est aussi savoir à quel moment il est temps de passer le témoin.

Je souhaitais vous en parler suffisamment tôt afin que les choses puissent se faire sereinement, que mon groupe puisse préparer la suite et que la transition puisse se faire dans les meilleures conditions.
Mais il nous reste encore trois mois de travail ensemble. Avec le budget 2027, bien sûr, mais également la mise en place de notre RCO, tous groupes confondus, un projet qui me tient particulièrement à cœur et auquel je souhaite encore pleinement contribuer.

Alors, avant que vous ne l'appreniez autrement, je tenais à vous l'annoncer moi-même, ici, dans cette enceinte : j'ai pris la décision de mettre un terme à mon mandat de conseiller général et de chef de groupe au 31 décembre prochain.

La relève est assurée, et je serai heureux de pouvoir passer le flambeau, dès le 1er janvier 2027, à Thomas Silva. D'ici là, nous aurons encore l'occasion de nous côtoyer, de travailler, de débattre et, certainement, de ne pas être d'accord sur tout !

5.3 Groupe UDC / François-Xavier Flipo

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Voici 2 interpellations ce soir dans les divers pour le groupe UDC Martigny.

À monsieur Dorian Farquet, qu'en est-il de la problématique de l'espace chien à la route du Levant, nous avons tous suivi les manifestations du voisinage dans la presse à cause des Nuisances sonores, le contact est-il toujours maintenu avec les plaignants ?

À madame la Présidente de commune, lors du week-end du 01 août, le Hub de Martigny Croix fraîchement inauguré était recouvert d'un imposant graffiti. Nous saluons la réactivité de la commune, en 48 heures, la place a été entièrement repeinte. D'autres Tags apparaissent au Bourg-Vieux sur l'ancien abattoir et dernièrement sur la tranchée des Neuvilles.

Ces incivilités ont un coût financier, nous estimons que nous n'avons pas à payer pour de tels artistes qui s'imposent sur le bien public. Qu'en est-il des informations éventuelles sur les responsables de telles dégradations ?

5.4 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin-Vouilloz

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

On va faire dans le désordre, c'est-à-dire que je garde le micro un instant. Donc le tag des Neuvilles sera effacé demain, en principe. Donc effectivement, dans ces situations, il y a une volonté d'être assez rapide.

On craint, comme la pratique peut le démontrer dans d'autres villes, que si on laisse les choses s'installer, c'est plus compliqué à rattraper. Et évidemment que si on arrive à identifier la personne qui se permet de faire un graphe sur un bien qui ne lui appartient pas, elle est poursuivie. On dépose une plainte et on la suit.

Aujourd'hui, on n'a pas d'indice sur, par exemple, la situation des Neuvilles, mais peut-être avez-vous, vous, des pistes. N'hésitez pas à les transmettre dans le respect de la protection des données et des normes et des lois, évidemment. Donc tout comme vous, nous sommes soucieux de garder le mobilier dans le meilleur état possible et dans le respect de ceux qui l'ont installé.

Pour poursuivre par rapport à la 2e question, par rapport au parc à chiens, pour permettre aux habitants, finalement, de pouvoir se prononcer sur ceux qui étaient en périphérie, on a déposé, si vous avez vu au bulletin officiel, une régularisation du changement de l'affectation. Donc la procédure est en cours maintenant au niveau du bulletin officiel. Je crois qu'on arrive à échéance. On n'a pas encore eu de retour s'il y avait des gens qui allaient être prononcées ou pas contre cette mise à l'enquête. Et après, on a fait passer la police à plusieurs reprises également.

On a comme constaté depuis l'été, on va dire, depuis qu'il fait un peu plus chaud aussi, une quand utilisation du parc. On a plus souvent du monde qui profite de l'espace plutôt de détente, où on a les tables ou autres à côté, que le parc à chiens en lui-même.

Donc on n'a vraiment plus, en tout cas dernièrement, de plaintes ou autres de la population voisine par rapport au parc. Et puis la procédure va suivre son cours au niveau de l'autorisation. Et puis juste peut-être pour rebondir quand même sur les graffitis.

Généralement, dans tous les ouvrages, on fait une peinture anti-graffiti. Donc c'est ce qui a été fait aux Neuvilles. Ça ne nous empêche pas d'avoir un graffiti qui se fait, mais ça permet en fait que l'accroche ne se passe pas à l'intérieur du béton et de traiter beaucoup plus facilement après l'élimination par les services, souvent de l'exploitation, qui sont appuyés après des entreprises quand c'est nécessaire.

Mais un gros travail qui est fait vraiment par l'exploitation en interne, ce qui nous limite aussi les coûts par rapport à ça.

5.5 Commission Santé, affaires sociales et formation / Clerc Jérôme

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,
En date du 17 septembre dernier, nous avons reçu un courriel d'information accompagnant le fascicule *Trait d'union*. Ce document faisait état des suites données aux Assises de l'éducation, notamment la constitution d'un Comité de pilotage (Copil) ainsi que la création de trois groupes de travail.

Toutefois, nous constatons qu'aucun membre de la commission « Santé, Affaires sociales et Formation » n'a été intégré à ces groupes de travail, et ce malgré divers échanges de courriels et l'inscription formelle de quatre membres de notre commission à cette démarche.

Dès lors, je remercie Monsieur David Martinetti de bien vouloir répondre à la question suivante :

- Pour quelle raison les membres de la commission « Santé, Affaires sociales et Formation » n'ont-ils pas été intégrés à ce processus et à ces groupes de travail ?

En vous remerciant d'avance pour votre réponse.

5.6 Commentaire du Conseil municipal / David Martinetti

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Tous les membres qui ont participé à la soirée des assises de l'éducation ont pu faire acte de candidature pour participer à des commissions et des sous-commissions. Donc, je ne sais pas s'il y a des membres qui ont fait acte de candidature, mais tous ceux qui ont fait acte de candidature ont reçu une réponse de la part de la Présidente qui a été nommée à cette fonction pour diriger ces assises.

Donc, je suppose que tout le monde a reçu une réponse. Est-ce que c'est le cas ou pas le cas ? Est-ce que tout le monde a écrit pour dire qu'il voulait faire acte de candidature et vous n'avez pas reçu de réponse ? Mais vous avez écrit pour dire que vous étiez candidat. Alors, je ferai l'analyse des mails.

Mais tous les autres, normalement, qui ont écrit, ont reçu une réponse. Certains ont été intégrés, d'autres n'ont pas été intégrés et font partie de sous-commissions. Donc, s'il y a des sous-commissions qui intéresseraient encore des membres qui auraient écrit, il n'y a aucun souci de vous intégrer.

En tout cas, ce n'était pas l'idée de mettre à l'écart les membres de la Commission. Et puis, on reviendra certainement plusieurs fois dans le courant de la législature pour vous faire part des avancées et vous réintégrer au besoin s'il y a des thèmes qui vous sont propices.

Pour l'instant, il y a 3 ou 4 séances qui ont été faites générales, plus des sous-commissions qui ont commencé à travailler, une première newsletter qui a été envoyée il y a 2 semaines, et puis il y aura un bilan qui se fera à la fin de l'année pour voir dans quelle direction on va.

Et je ne manquerai pas de venir à votre Commission vous présenter la première partie du travail. Et bien entendu, j'essaierai de réintégrer les personnes. Donc faites-moi peut-être un petit mail, ce sera plus facile pour moi.

Ceux qui veulent participer, vous me faites une piqûre de rappel et puis je prends contact avec vous. Désolé. Merci beaucoup.

5.7 Groupe PLR / Loïc Morand

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je venais juste prendre la parole, ce n'était pas prévu, pour signaler que le club que je représente se désolidarise complètement des actes qui ont été prononcés, des tags. On n'est pas responsables des actes privés, mais on en prend acte.

On a aussi mené, on commence à mener notre enquête aussi en interne pour savoir les personnes concernées. On collabora pleinement avec les autorités communales et policières s'il y a un cas de sanctions à prendre, mais on se désolidarise complètement de cet acte. Et je voulais signaler, c'est important pour moi, envers mes collègues et envers le Conseil communal et le Conseil général également.

Le Président remercie tout le monde et souhaite une agréable soirée ainsi que de belles relâches estivales à toutes et à tous. La séance plénière se clôture à 21h10.

J.Lambelet

La Secrétaire

Jessica LAMBELET

Le Président

Sandy MONNET